

Option :

- Jazz
 Classique
 Contemporain

Sélectionner obligatoirement l'option visée.

**Date limite de réception du
dossier : 17 décembre 2018**

IDENTITÉ

Civilité : Madame Monsieur

Nom : Prénom :

Adresse (n° et voie) :

Code postal : Ville : Pays :

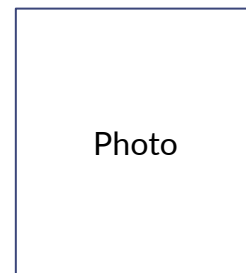
Tél. fixe : Tél. portable :

Email :

Date de naissance ⁽²⁾ (jj/mm/aaaa) :

Nationalité :

Lieu de naissance (ville, département, pays) :



PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Date de réception de la 1^{ère} partie du dossier :

Dossier complet : oui non

Dossier recevable : oui non

Date limite d'envoi de la décision de recevabilité :

Date d'envoi de la notification de la recevabilité :

Date de la réception de la décision de la recevabilité :

DOSSIER D'INSCRIPTION – LIVRET 1

Le livret 1 pour la demande de Validation des Acquis de l'Expérience est à retourner avec l'ensemble des pièces jointes pour le : **17 décembre 2018**

Imprimer le **dossier d'inscription** et l'**ensemble des pièces jointes** et les envoyer en 2 exemplaires par voie postale à :

ESMD – Service VAE danse - Rue Alphonse Colas 59000 Lille

Envoyer le **dossier d'inscription** et l'**ensemble des pièces jointes** scannées à :

esmd.vae.danse@gmail.com

DOCUMENTS COMPOSANT LE LIVRET 1

- La présente fiche individualisée (8 pages) ;
- le cerfa n°12818*02 de demande de recevabilité à la validation des acquis de l'expérience, dûment complété en s'aidant de la notice explicative, daté et signé ;
- l'ensemble des pièces justificatives, (cf modèles d'attestations dans la notice) ;
- l'ensemble des pièces complémentaires.

Attention : tout dossier non daté et signé, ou incomplet ne pourra pas être instruit et fera l'objet d'une demande de complément. Tout dossier parvenu hors délai ou sans règlement des frais d'inscription sera refusé.

La recevabilité du Livret 1 est prononcée dans un délai maximum de deux mois après sa réception.

En application du RGPD entré en vigueur le 25 mai 2018, nous vous informons que les données personnelles collectées dans ce questionnaire font l'objet d'un traitement informatisé à des fins statistiques et d'optimisation du suivi pédagogique et administratif de l'étudiant. Les informations d'adressage, notamment numérique (e-mail) peuvent être utilisées à des fins d'informations de l'étudiant et/ou de ses responsables légaux via, notamment la newsletter de l'ESMD, pour vous désabonner il vous suffit de cliquer sur lien prévu à cet effet en bas de message lors de sa réception. Les données personnelles collectées par l'ESMD ne sont jamais communiquées à des tiers (seuls des traitements statistiques anonymisés font l'objet de communications extérieures à destination des instances de tutelle de l'établissement). Pour plus d'information sur le traitement des données personnelles par l'ESMD vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données : Olivier Dubois odubois@esmd.fr. Conformément à la loi Informatique et Libertés n°78-17 du 06/01/1978 modifiée, nous vous informons que les données ci-dessus seront informatisées et que vous pourrez y accéder et les rectifier à tout moment. Si vous ne voulez pas qu'elles soient transmises à des tiers, veuillez nous le signaler.

Ce document est à transmettre impérativement en même temps que le Livret 1, même en cas de non recevabilité.

Dans le cas où votre candidature serait déclarée recevable, vous pouvez bénéficier, si vous le souhaitez, d'un accompagnement pour vous aider à constituer votre Livret de compétences (Livret 2) et vous préparer à l'entretien.

**Cet accompagnement n'est pas obligatoire
et le choix du prestataire pour l'effectuer est totalement libre.**

Vous restez le seul rédacteur et responsable de vos décisions et productions.

L'ESMD proposera une session d'accompagnement entre avril et septembre 2019.

Le coût de la prestation d'accompagnement est de 650€ (montant non restitué dans le cas où le candidat ne transmet pas le Livret 2).

L'accompagnement peut être financé dans le cadre de différents dispositifs de financement et donner lieu à un congé (voir note d'informations complémentaires VAE).

Envisagez-vous¹ de demander un accompagnement à l'ESMD pour l'élaboration du livret de compétences (Livret 2) et la préparation de l'entretien avec le jury ?

oui non

Nom Prénom
Fait à le

Signature

¹ Le présent document, n'a pas de valeur contractuelle et ne présente pas de caractère d'engagement « définitif » à bénéficier ou non d'un accompagnement

Ce document vous sera retourné signé par l'ESMD, afin de vous signifier la bonne réception et prise en compte de votre dossier.

PARTIE À REMPLIR PAR LE DEMANDEUR

Civilité : Madame Monsieur

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

Adresse d'envoi de l'accusé de réception :

N° et voie :

Code postal : Ville : Pays :

Diplôme d'État de professeur de danse

Option :

PARTIE RÉSERVÉE AU CENTRE DÉTENTEUR DU DOSSIER – LIVRET 1

Nous accusons réception de la 1^{ère} partie de votre dossier de demande de validation des acquis de l'expérience pour le diplôme désigné ci-dessus et du paiement des frais d'inscription de 100€.

Un certificat de recevabilité ou de non-recevabilité vous sera envoyé dans un délai de deux mois maximum à compter de ce jour, soit le

Fait à le

Cachet et visa de l'établissement habilité par l'État à organiser la Validation des Acquis de l'Expérience du Diplôme d'État de professeur de danse

Vous pourrez remettre le devis suivant à vos employeurs ou tout organisme collecteur auprès de qui vous allez solliciter une prise en charge, en complétant l'option et en le personnalisant à votre nom.

Ces démarches auprès des employeurs étant relativement longues, il vous est conseillé d'entreprendre celles-ci très rapidement, sans attendre la recevabilité du Livret 1.

- **Dans le cas où vous ne bénéficiez pas de prise en charge :**

Vous joindrez les attestations de vos différents employeurs de non prise en charge des frais de procédure de VAE.

Pour la partie validation, le tarif réduit de 500€ vous sera appliqué uniquement sur présentation de ces attestations. En cas d'absence de ces attestations, le tarif plein de 1 000€ vous sera appliqué. Le montant de l'accompagnement quant à lui, reste à 650€.

Une convention bipartite sera établie par l'ESMD.

- **Dans le cas où vous bénéficiez d'une prise en charge par un ou plusieurs employeur(s) ou un organisme collecteur :**

Vous solliciterez un courrier d'engagement (ou courriel) de chaque employeur précisant les modalités de prise en charge de la VAE :

- Prise en charge totale : accompagnement et validation soit 1 750 €.
- Prise en charge partielle : dans ce cas, faire préciser le montant accordé.

Une convention tripartite sera établie par l'ESMD.

Dans ce cas, préciser les coordonnées du signataire de la convention dans le courrier ou le courriel.

Option :

Civilité : Madame Monsieur

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

COÛT DE LA PROCÉDURE DE VAE

Coût total de la procédure VAE <i>frais d'inscription + accompagnement</i>	1 750 €
Inscription	100 €
Accompagnement seul	650 €
Validation seule	1.000 €

L'accompagnement représente 24 heures se déclinant en deux temps (ateliers d'écriture et préparation à l'entretien). Il se déroulera entre avril et septembre 2019.

La validation devant le jury sous forme d'entretien est prévue à partir du mois de décembre 2019 sur convocation du candidat (prévoir une demi-journée).

Toute prise en charge fera l'objet d'une **convention** entre l'employeur, le candidat et l'ESMD.

En cas de **prise en charge partielle** par l'employeur, le solde restant dû par le candidat sera calculé sur la base des coûts indiqués ci-dessus. Le règlement pourra s'effectuer par chèque ou par virement à réception de facture.

Si vous souhaitez prendre en charge la VAE, merci de bien vouloir adresser un courrier à l'ESMD ou un mail à esmd.vae.danse@gmail.com précisant le montant sur lequel vous vous engagez ainsi que les coordonnées du signataire de la convention.

Fait à Lille, le 20 novembre 2018

Bruno HUMETZ,
Directeur de l'ESMD

Cette déclaration est à remplir obligatoirement
pour que votre dossier soit recevable.

Conformément au décret n°2017-1135 du 4 juillet 2017 stipulant qu'un candidat ne peut déposer qu'un seul dossier de recevabilité pendant la même année civile et pour le même diplôme, titre ou certificat de qualification. Pour des diplômes, titres ou certificats de qualification professionnelle différents, il ne peut déposer plus de trois dossiers de recevabilité au cours de la même année civile.

Je soussigné(e)
déclare sur l'honneur que la présente candidature à la validation des acquis de l'expérience en vue de l'obtention du diplôme d'État de professeur de danse :

Option

constitue l'unique demande pour ce diplôme pour la même année civile.

Fait à le

Signature du candidat